

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

3^{ème} Commission
N° CG-2016-3-3-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

**PROLONGEMENT DE LA LIGNE N°3 DU TRAMWAY DE BÂLE JUSQU'À LA GARE
DE SAINT-LOUIS - PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières une subvention forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour le prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Le versement de la participation départementale sera échelonné selon le détail figurant au rapport. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204142 du budget départemental.

Le Président sera autorisé à signer tous documents relatifs aux fonds européens.

La convention financière sera soumise au vote lors d'une prochaine Commission Permanente.

I. Eléments de contexte

Dans le cadre du développement de l'agglomération trinationale de Bâle, le prolongement de la ligne n°3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis constitue une nouvelle étape dans l'amélioration de l'offre de transport sur l'ensemble de cette agglomération.

Dès 2012, la Région et le Département ont manifesté leur intérêt et décidé d'accompagner ce projet structurant à hauteur de 3,5 M€ chacun.

Cette opération figure dans la liste des projets de transport frontaliers prioritaires dans le Rhin Supérieur au regard du programme opérationnel Interreg V Rhin Supérieur – axe B/priorité d'investissement 7.

Après la mise en service en décembre 2014 de l'extension de la ligne n°8 du tramway de Bâle vers Weil-am-Rhein, le prolongement de la ligne n°3 va renforcer l'intégration du Pays de Saint-Louis à l'agglomération bâloise et au réseau de transport en commun de ce secteur notamment en :

- développant l'offre de transport en commun trinationale,
- renforçant le caractère multimodal de la gare de Saint-Louis,
- améliorant la desserte d'équipements publics des quartiers existants et des futures zones de développement dont le futur Quartier des Lys, qui doit devenir l'armature de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Lys et du quartier de la gare.

Le prolongement de la ligne 3 va renforcer l'intégration urbanistique et économique de ce secteur frontalier tout en contribuant aux développements futurs (Dreiland, Unibail, EuroAirport, ...).

II. Description du projet

L'extension de la ligne 3 du tram de Bâle est portée par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières (CA3F) en tant qu'autorité organisatrice des transports.

Le projet vise à prolonger la ligne de tram, dont le terminus se trouve actuellement à Bourgfelden, sur une longueur de 3,5 km (dont 2,8 km côté français) pour aboutir à la gare de Saint-Louis (côté Ouest).

Cinq stations (dont quatre sur sol français) seront créées avec une interdistance moyenne de 580 mètres. Celles-ci permettront de desservir entre autres : le collège, le lycée, des équipements sportifs, un centre commercial, la polyclinique et les futurs nouveaux quartiers urbains.

La fréquence de desserte sera de 15 minutes en journée et de 30 minutes en soirée. Le temps de parcours qui est prévu entre la gare de Saint-Louis et le centre de Bâle (Barfüsserplatz) est de 20 minutes.

La clientèle nouvelle attendue sur cette extension de ligne a été évaluée à 2 500 voyageurs/jour, dont 1 700 abandonnant l'usage de la voiture pour se reporter sur le tram.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique est intervenu le 22 mai 2015. Les premiers travaux de dévoiement de réseaux ont démarré le 23 novembre 2015 et devraient aboutir à une mise en service en 2017/2018.

III. Décomposition du projet et plan de financement

a) Décomposition du projet

Le coût prévisionnel de l'opération (hors matériel roulant) est de 48,66 M€ HT (valeur septembre 2014) et se décompose de la manière suivante :

Nature de la dépense	Montant (M€)
Maîtrise d'ouvrage	6,40
Maîtrise d'œuvre	2,66
Foncier et emprises	2,00
Total hors travaux	11,06
Déviations réseaux	0,30

Travaux préparatoires	2,50
Ouvrages d'art	2,00
Plateforme	2,70
Voie	5,10
Revêtement en site propre	1,90
Voirie hors site propre	8,00
Equipements urbains	1,50
Signalisation	0,90
Stations	0,90
Energie traction	3,70
Courants faibles PCC	1,60
Parking 350 places	4,60
Opérations induites	1,90
Total travaux	37,60
TOTAL HT	48,66

Afin de renforcer la vocation multimodale du tramway, il est également entrepris, au terminus de la gare, la construction d'un parking-relais de 740 places de voiture (dont 350 sont comprises dans le coût du projet de tramway) et de 100 places de vélos. La construction de l'ouvrage de 6 niveaux, dont 3 sont dédiés aux places de stationnement des usagers du tramway, est susceptible de démarrer fin 2016 pour entrer en service en même temps que le tramway.

Le matériel roulant, relevant de la compétence de la Régie de Transport Bâlois (BVB), sera renouvelé pour être opérationnel dès la mise en service de la ligne.

b) Plan de financement

L'investissement (hors matériel roulant) a été évalué à 48,66 M€, pour le tronçon sur le sol français. La Suisse prendra en charge la totalité du coût des travaux réalisés côté suisse et 38,37 % des investissements réalisés côté français.

Le plan de financement du côté français prévoit les participations suivantes :

Partenaires	M€ HT	%
o Suisse (Confédération)	17,03 M€	35,00%
o Suisse (Canton de Bâle-Ville/Pendlerfonds)	1,64 M€	3,37%
o Régie transport bâlois (BVB)	1,00 M€	2,06%
o Europe (Interreg)	3,00 M€	6,17%
o Etat	5,73 M€	11,78%
o Région	3,50 M€	7,19%
o Département du Haut-Rhin	3,50 M€	7,19%
o CA3F	10,72 M€	22,03%
o Ville de St-Louis	2,54 M€	5,21%
TOTAL	48,66 M€	100,00%

La part du Département du Haut-Rhin s'élève à 3,5 M€. Cette contribution à l'investissement est forfaitaire, non révisable, non actualisable et exclusive de toute aide financière pour la construction des autres 390 places de stationnement envisagées dans le

parking-relais. La convention financière y afférente sera soumise au vote à une prochaine Commission Permanente.

La contribution départementale sera versée selon les modalités suivantes :

- 2017 : 0,2 M€
- 2018 : 0,2 M€
- 2019 : 0,52 M€
- 2020 : 0,52 M€
- 2021 : 0,52 M€
- 2022 : 0,52 M€
- 2023 : 0,52 M€
- 2024 : 0,5 M€.

Afin de garantir le financement Interreg V à compter de 2016 et pour les années suivantes, le Département, en tant que cofinanceur, est appelé à confirmer sa participation avant le 30 juin 2016.

Dans sa séance du 25 mai 2016, le Conseil d'Agglomération des Trois Frontières a approuvé le principe de l'extension de la ligne 3 du tramway au-delà de la gare de Saint-Louis et jusqu'à l'EuroAirport et décidé d'engager des études de concertation au sens de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme. A ce jour, le Département n'a pas été sollicité pour une éventuelle participation à cette nouvelle opération.

Un schéma du tracé de l'extension de la ligne 3 est joint en annexe au rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières une contribution forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour le prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis,
- d'échelonner le versement des 3,5 M€ selon le détail figurant au présent rapport,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204142 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer tous documents relatifs aux fonds européens,
- de préciser que la convention financière sera soumise au vote lors d'une prochaine Commission Permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN